

Les variétés résistantes ont déjà leur place sur le marché du vin.

Article prenant sa source de la publication scientifique « Resistant grape varieties and market acceptance : an evaluation based on experimental economics » (OENO One, 2018)².

>>> Les variétés résistantes aux maladies cryptogamiques de la vigne sont porteuses de beaucoup d'espoirs dans l'optique d'une baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elles semblent être une alternative crédible aux cépages traditionnels car les vins qui en sont issus devraient trouver preneurs sur le marché, d'après une étude publiée par des chercheurs de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (Université de Bordeaux, France). <<<<

Les variétés résistantes, en particulier celles de dernière génération, sont porteuses de beaucoup d'espoirs dans l'optique d'une baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires¹. Cependant, elles ne seront une alternative crédible aux cépages traditionnels que (i) si cette résistance est durable et (ii) si les vins qui en sont issus trouvent leur place sur le marché. Pour répondre à cette incertitude, des chercheurs de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (université de Bordeaux) ont réalisé une étude² proposant une méthodologie d'évaluation des attentes et arbitrages des consommateurs s'appuyant sur l'économie expérimentale. Il s'agissait de recueillir les consentements à payer (CAP)³ de ces derniers pour des bouteilles de vin sous différentes configurations informationnelles, avec une expérience contrôlée en laboratoire et en garantissant une crédibilité des révélations de CAP par des méthodes incitatives de révélation⁴ pour répondre aux deux grandes questions suivantes :

- > Quel est le CAP d'un consommateur pour un vin de variété résistante, compte tenu de ses qualités organoleptiques, en comparaison de son CAP pour d'autres vins conventionnels, issus de la même région de production et du même niveau de prix ?
- > Quel est l'effet de l'information de la performance environnementale et sanitaire sur le CAP des vins de variétés résistantes et sur les arbitrages qualité-prix des consommateurs ?

Pour ce faire, l'étude s'est déroulée en quatre étapes. Dans un premier temps, les consommateurs ont évalué quatre vins après dégustation et avec un niveau minimal d'information, identique pour chaque vin, portant sur la région d'origine et le millésime (étape 1). Ensuite, des données sur les performances environnementales et sanitaires des modes de production des différents vins ont été apportées une à une aux consommateurs dans l'ordre suivant :

- > Indicateur de Fréquence de Traitements (IFT) permettant de mesurer l'intensité du recours aux produits phytosanitaires au cours de la production (étape 2).
- > Type de viticulture (étape 3), en définissant les termes suivants :

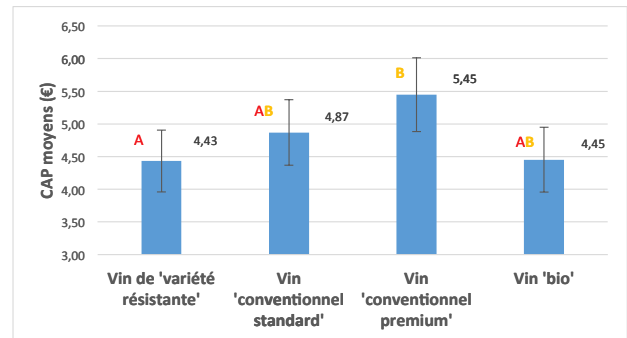


Figure 1. CAP moyens à l'étape 1 (intervalles de confiance à 95 %). Deux produits partagent la même lettre (ex : « A ») si et seulement si ils n'ont pas été valorisés de manière significativement différente par l'ensemble du groupe (ANOVA, tests posthoc de Tukey, seuil de 3 %).

- « vin conventionnel » impliquant une utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et d'origine naturelle, dans le respect de la réglementation.

- « vin biologique », impliquant uniquement une utilisation de produits phytosanitaires d'origine naturelle⁵.

- « vin de variété résistante », issu d'une innovation variétale : variété nouvelle, non traditionnelle dans la région de production, mais résistante aux maladies de la vigne, et permettant une utilisation très réduite des produits phytosanitaires.

> Présence ou non de plusieurs résidus de pesticides appliqués à la parcelle⁶ (étape 4).

■ À niveau minimal d'information, le vin premium est significativement mieux valorisé

Si les différences entre les notes hédoniques (préférences sensorielles) accordées aux quatre vins ne sont pas significatives (résultats non présentés dans cet article), l'évaluation des CAP montre que le vin premium est, à l'aveugle, significativement mieux valorisé par les consommateurs que le vin issu de variété résistante (figure 1). Cette première étape montre aussi que la sélection des vins est pertinente, dans la mesure où les consommateurs n'ont complètement rejeté aucun d'entre eux, tout en étant

Choix des vins : blancs du Languedoc 2016

- Un vin de « variété résistante » (cépage Bouquet 3159⁷ partiellement résistant au mildiou et totalement résistant à l'oïdium), produit sur le site expérimental de l'Inra Pech Rouge en 2016, disponible à la vente et optimisé sur le plan qualitatif (prix de vente de la bouteille : 6 € au moment de l'expérience à la propriété).
- Un vin « conventionnel standard », produit sur la même exploitation en Indication Géographique Protégée (IGP) Aude, dont les écarts de typicité étaient peu importants avec le vin sus-cité (4,70 €).
- Un vin « conventionnel premium » en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Languedoc (8,90 €).
- Un vin certifié en agriculture biologique dans la même région de production (8 €).

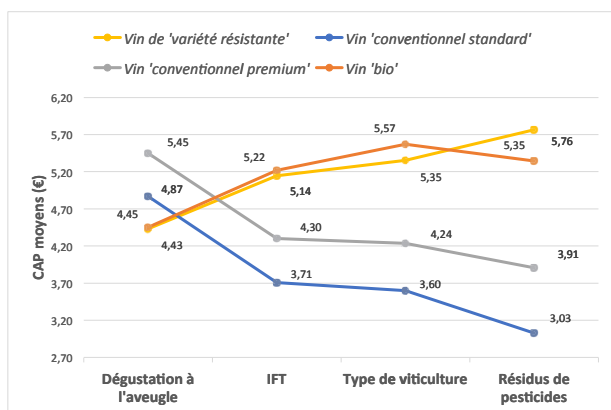


Figure 2. CAP moyen par vin et par étapes d'évaluation.

parfaitement capables de marquer des différences d'appréciations.

■ Après information sur les modes de production et les autres indicateurs environnementaux, la donne change complètement

Les étapes successives sur les performances environnementales et sanitaires des modes de production des différents vins inversent complètement les préférences moyennes du groupe de consommateurs et placent les vins bio et issu de variété résistante aux premières places, alors qu'ils occupaient les 3^e et 4^e places à la première étape.

À noter, l'apport de l'information sur la présence ou non de résidus de pesticides inverse l'ordre de préférence entre ces deux derniers vins en dernière étape. Les résidus de cuivre provoquent en effet une légère sanction sur le CAP du vin bio.

■ Des parts de marché largement modifiées en faveur du vin issu de variété résistante

Toutefois, un CAP supérieur pour un produit ne garantit pas qu'il sera préféré aux autres au moment de l'achat, tout dépend des prix de vente. C'est la raison pour laquelle il est important de calculer le surplus des consommateurs, c'est-à-dire la différence entre ce que le consommateur est prêt à payer au maximum pour un bien (CAP) et le prix de vente du bien en question, et qui s'impose uniformément à l'ensemble des consommateurs. On considère alors qu'un consommateur achète, parmi un ensemble de produits, celui qui lui donne le surplus maximum (le concept est proche de celui du « meilleur rapport qualité-prix »). Ainsi, pour chaque participant, le vin potentiellement acheté à chaque étape de l'expérimentation a pu être déterminé. En comptabilisant le nombre de fois où un vin est acheté, il est alors possible de calculer sa part de marché à chaque étape (figure 3).

Lors de l'étape 1, le vin conventionnel standard est très majoritairement plébiscité (73 % de parts de marché, figure 3). On constate que le vin premium ne représente que

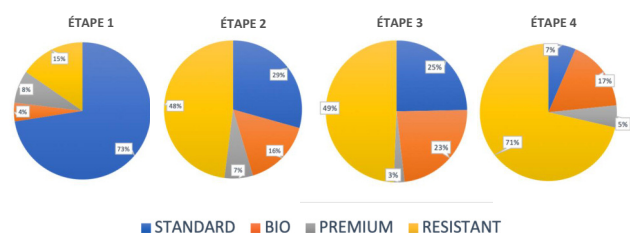


Figure 3. Parts de marché (%) des quatre vins à chaque étape.

Critères de sélection des consommateurs

La sélection des consommateurs a été réalisée par une entreprise de recrutement spécialisée. Les filtres suivants ont été appliqués :

- Répartition égale entre hommes et femmes et en matière d'âge.
- Représentativité de toutes les catégories socio-professionnelles, sauf issues de la filière vin.

- Acheteurs de vins au moins une fois par semaine.
- Consommateurs de vin blanc sec au moins deux fois par mois.

8 % des parts de marché alors qu'il possède le CAP le plus élevé. Les vins bio et de variété résistante obtiennent des CAP sensiblement équivalents mais obtiennent des parts de marché différenciées (4 % pour le vin bio et 15 % pour le vin de variété résistante). Les parts de marché sont ensuite largement modifiées au fil des informations apportées, en faveur du vin de variété résistante, loin devant le vin bio, pourtant crédité d'un CAP moyen proche.

Au final, cette étude démontre de façon prospective une exigence croissante des consommateurs pour la performance environnementale et sanitaire des vins proposés sur les marchés. Ce résultat est donc démontré sur un exemple précis régionalisé aux vins du Languedoc, et dans le cadre, d'un effet de saillance donné aux informations sur les IFT et résidus de pesticides, tout autant que sur les modes de production et l'usage d'un cépage non traditionnel (pour le vin de variété résistante). Il n'a néanmoins pas été mesuré de rejet du marché par rapport à l'usage de cette innovation. Il reste que ces vins étaient en retrait pour la qualité organoleptique et que dans le cadre d'une implantation durable sur le marché (i.e si l'on veut susciter des achats répétés des consommateurs), il sera nécessaire de maintenir les efforts effectués dans ce sens. ■

Alejandro Fuentes Espinoza¹, Anne Hubert¹, Yann Raineau², Céline Franc³ et Éric Giraud-Héraud¹

¹ Inra-GREThA, USC Inra 1441 / Institut des Sciences de la Vigne et du Vin - ISVV, 210 chemin de Leysotte, 33882 Villenave-d'Ornon, France

² Bordeaux Sciences Agro - Institut des Sciences de la Vigne et du Vin ISVV / Inra-GREThA, USC Inra 1441, 210 chemin de Leysotte, 33882 Villenave-d'Ornon, France

³ Unité de recherche CEnologie - USC Inra 1366 - EA 4577 / Institut des Sciences de la Vigne et du Vin. ISVV, 210 Chemin de Leysotte, 33 882 Villenave-d'Ornon, France

1 Merdinoglu, D., Schneider, C., Prado, E., Wiedemann-Merdinoglu, S., & Mestre, P. (2018). Breeding for durable resistance to downy and powdery mildew in grapevine. *OENO One*, 52(3), 203-209. <https://doi.org/10.20870/oeno-one.2018.52.3.2116>

2 Fuentes Espinoza, A., Hubert, A., Raineau, Y., Franc, C., & Giraud-Héraud, É. (2018). Resistant grape varieties and market acceptance: an evaluation based on experimental economics. *OENO One*, 52(3). <https://doi.org/10.20870/oeno-one.2018.52.3.2316>

3 Prix au-delà duquel un consommateur donné ne souhaite plus acheter un certain bien ou service.

4 Combris, P., Giraud-Héraud É., & Pinto A. (2015). "Relative willingness to pay and surplus comparison mechanism in experimental auctions." *Cahiers du GREThA*, n° 2015-20, June. <http://gretha.u-bordeaux.fr/fr/cahiers-du-gretha>

5 Aucune précision supplémentaire n'a été donnée sur la notion de vin bio, en particulier sur la question de la réduction potentielle de l'usage des sulfites. L'objectif était en effet de mettre l'accent sur la réduction de l'usage des pesticides au niveau de la parcelle.

6 Analyses réalisées par les chercheurs de l'Unité enologie de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (ISVV), Université de Bordeaux (France) et de l'Instituto de Investigación y Análisis Alimentario (IIAA) de la Universidad de Santiago de Compostela (USC), Spain.

7 Salmon, J.-M., Ojeda, H., & Escudier, J.-L. (2018). Disease resistant grapevine varieties and quality: the case of Bouquet varieties. *OENO One*, 52(3), 225-230. <https://doi.org/10.20870/oeno-one.2018.52.3.2139>